

Groupe socialiste - Séance du 6 mars 2007

Les thèses du PS pour une réforme d'avenir de l'armée

Le Groupe socialiste rejette les décisions récentes de la commission de sécurité du Conseil des Etats en matière de politique militaire. Cette capitulation devant les idées les plus rétrogrades et les plus isolationnistes est incompréhensible. Si le Conseil des Etats ne corrige pas substantiellement les propositions de sa commission, le PS se verra contraint de refuser une nouvelle fois l'étape de développement 2008-2011 de l'armée :

1. A Flims, le Conseil fédéral, le PS, le PRD et le PDC se sont prononcés pour une diminution par deux du nombre des troupes de chars et d'artillerie, une décision qui correspond aux exigences actuelles de politique de sécurité et aux évolutions sur le plan international et permet de réaliser des économies. C'est donc avec le plus grand étonnement que le PS constate qu'aujourd'hui, le Conseil fédéral et une partie du PRD et du PDC veulent se plier au diktat de l'UDC et que la Commission de sécurité du Conseil des Etats recommande, à l'opposé de tout bon sens stratégique, d'atténuer la réduction prévue des troupes mécanisées. Dans la perspective d'une réforme d'avenir de l'armée, le Groupe socialiste confirme son soutien à une division par deux de l'effectif des troupes de chars et d'artillerie.
2. A Flims toujours, le Conseil fédéral, le PS, le PRD et le PDC se sont prononcés en faveur d'un doublement du nombre des soldats à disposition pour des missions de maintien de la paix à l'étranger. Le PS n'est pas moins étonné de constater qu'ici aussi, le gouvernement et certains représentants des deux partis mentionnés ci-dessus sont prêts à céder aux pressions de l'UDC et à reporter cet objectif aux calendes grecques. Le Conseiller fédéral Schmid et la commission des Etats justifient leur capitulation par le fait que l'armée ne disposerait pas des 30 officiers de carrière supplémentaires dont elle aurait besoin pour procéder à l'augmentation des soldats à l'étranger, alors que la CdG demanderait pour sa part de concentrer les rares officiers de carrière sur le secteur de la formation. La vérité, c'est qu'il y a suffisamment de personnel spécialisé, que ce soit dans la Sécurité militaire (81 officiers de carrière et 514 sous-officiers) ou dans l'administration (255 officiers de carrière) qui seraient à même de développer les engagements en faveur de la paix à l'étranger, et cela sans que la formation doive en subir un dommage quelconque. On pourrait également étudier la possibilité d'étendre dans le temps la formation dans les domaines non prioritaires. Le PS est convaincu que cet argument n'est qu'un prétexte, prouvant tout au plus que le DDPS procède à une planification insatisfaisante. Dans la perspective d'une réforme d'avenir de l'armée, le PS maintient sa position : il faut, d'ici à 2011, mettre sur pied un contingent supplémentaire pour des missions de promotion de la paix.
3. Le Groupe radical demande dans une initiative parlementaire le doublement du nombre des militaires en service long, qui pourraient représenter désormais 30% au lieu de 15% des recrues annuelles. La commission de sécurité du Conseil national a largement appuyé cette idée en novembre dernier (par 18 voix contre 4 et 3 abstentions), mais la commission des Etats l'a rejetée par 6 voix contre 5 et sans abstention. Le PS est consterné de voir des représentants du PRD et du PDC céder une nouvelle fois à la pression de l'UDC. Dans la perspective d'une réforme d'avenir de l'armée, le Groupe socialiste salue la position de la commission du National, qui a confirmé sa décision par 14 voix contre 5 et 3 abstentions, et réaffirme son soutien à cette initiative parlementaire, dans le but de créer une base de recrutement pour l'extension des opérations de maintien de la paix à l'étranger.

4. Les effectifs de l'armée suisse sont largement surnuméraires. En doublant la part des militaires en service long de 15 à 30%, les effectifs de l'armée (recrues comprises) se réduisent automatiquement de 140'000 à environ 100'000. C'est pourquoi le PS a déposé la motion 06.3865 prévoyant la réduction à 100'000 personnes des effectifs des militaires.
5. La pratique actuelle d'engagement de l'armée à l'intérieur du pays n'est pas conforme à la constitution : l'article 58 al. 3 de celle-ci limite l'engagement de l'armée pour la sécurité intérieure aux cas où une grave menace pèserait sur celle-ci¹. Or, la sécurité intérieure n'est pas confrontée à une grave menace si la Suisse organise un tournoi de football, si la majorité bourgeoise refuse pour des raisons financières la hausse de 200 postes, pourtant nécessaire, des effectifs des garde-frontières ou s'il faut soumettre les ambassades à une surveillance de routine. Il n'y a pas non plus grave menace pour la sécurité intérieure quand les cantons entreprennent de réduire leurs effectifs de police parce que l'armée, solution apparemment plus avantageuse, met à leur disposition en tout temps le nombre de militaires souhaité. Dans la perspective d'une réforme d'avenir de l'armée, si l'étape de développement 08/11 devait entraîner une hausse des troupes d'infanterie, il faut absolument exclure le service d'appui de longue durée de l'armée pour les autorités civiles, conformément à la motion 06.3864 du Groupe socialiste.
6. La police militaire (appelée désormais Sécurité militaire) est aujourd'hui surdimensionnée avec un effectif de 81 officiers de carrière, 514 sous-officiers et 174 soldats, soit au total 769 professionnels. Pour assumer ses tâches de police militaire au sens étroit, 200 à 300 policiers suffisent. Le Groupe socialiste va donc déposer la motion suivante :

Motion (Boris Banga)

Le Conseil fédéral est invité à limiter à 300 personnes au maximum les effectifs de la sécurité militaire et à transférer les personnes ainsi libérées au corps des garde-frontières.

Explication

Le Conseil des Etats a adopté le 14 mars 2005 le postulat 04.3645 de Thomas Pfisterer ; le Conseil fédéral l'avait rejeté dix jours avant. Le postulat demande le déplacement de 50 à 200 postes complets de la sécurité militaire (DDPS) au corps des gardes-frontière (DFF). Il ne s'est plus rien passé depuis.

Depuis 1997, l'armée participe au contrôle des frontières. Un tel engagement permanent est cependant à rejeter aussi bien pour des raisons de politique extérieure que pour des raisons institutionnelles.

D'ailleurs, l'UE défend la même position dans son évaluation de l'application de Schengen par l'Autriche. L'Autriche ne peut maintenir l'engagement de l'armée aux frontières que si cet engagement présente un caractère temporaire.

Vu les risques élevés auxquels sont exposés les garde-frontières professionnels, l'engagement de militaires en service long est privilégié. Même si le projet-pilote de 2007 paraît encore tout juste défendable sur le plan technique, il ne l'est pas sur le plan politique. Les militaires en service long sont bien formés à l'interne et peuvent ensuite grader. Le corps des garde-frontières espère pouvoir recruter dans ce pool. Les expériences ainsi réalisées doivent faire l'objet d'un rapport d'évaluation pour le Parlement.

1 Art. 58 al. 3 CST : « La mise sur pied de l'armée relève de la compétence de la Confédération. Les cantons peuvent engager leurs formations pour maintenir l'ordre public sur leur territoire lorsque les moyens dont disposent les autorités civiles ne suffisent plus à écarter une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ».